

Conseil Syndical du 12 juin 2007

L'an deux mil sept, le douze juin à vingt heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aunay sur Odon en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian Hauret.

Etaient présents : HAURET Christian, BISSON François, BONNEVALLE Marcel, CAER Bruno, DECLOMESNIL Jean-Marie, GENEVIEVE Michel, HAMELIN Claude, LANGLOIS Jacques, LAOUENAN Laurent, LEBRUN Xavier, LEFEVRE Pierre, LEGUAY Gérard, LENOURRICHEL Sylvie, LEPOULTIER Nicole, LEVERT Joel, LISOLD Robert, MARIE Christian, PIOLINE Ourida, SALLIOT Pierre, THOMAS Jean-Paul, VIEL-SCHNEIDER Annick.

Excusés : CHEDEVILLE Yves, LEMONNIER Bernard, RABACHE Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Ourida PIOLINE a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil Syndical, du 13 mars 2007, est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation d'embaucher en CAE pour 6 mois renouvelables Bernard Lechevallier en remplacement d'Olivier Porter

Le conseil syndical,

Vu la fin de contrat d'Olivier Porter le 13 juin 2007,
Vu la demande d'Olivier Porter de ne pas reconduire son contrat,
Vu le besoin d'un titulaire du permis de conduire PL en plus de l'équipe des titulaires,
Vu la possibilité d'embaucher en CAE Monsieur Bernard Lechevallier,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'autoriser l'embauche de Bernard LECHEVALLIER en CAE pour 6 mois à compter du 01/07/2007. Ce contrat pourra être renouvelé selon les modalités légales si besoin.

3. Prise en charge sur le budget formation des frais de déplacement de personnel éventuellement engagé dans une formation PL par le Syndicat Mixte du Pré-Bocage

Le Conseil Syndical,

Vu les besoins en qualification de niveau permis PL dans l'équipe,
Vu le budget formation disponible,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

que les frais de déplacement du personnel (quel que soit son statut) se rendant à une formation au permis Poids Lourds engagée par le Syndicat Mixte du Pré-Bocage pourront être pris en charge sur ce budget formation.

4. Pour le classement des offres des nouveaux marchés, proposition d'une notation pondérée selon les critères économique, technique et d'insertion respectivement à hauteur de 60%, 30% et 10%

Le Conseil Syndical,

Vu la possibilité de classer les propositions d'entreprises ayant répondu à un appel d'offre selon les critères techniques, économiques mais aussi selon les efforts de l'entreprise en faveur de l'insertion de publics en difficultés,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

que les offres répondant à une consultation pour de nouveaux marchés pourront être notées selon les critères suivants :

- Valeur économique, pondération : 60%
- Valeur technique, pondération : 30%
- Valeur d'insertion, pondération : 10%

5. Proposition de délibération favorisant l'accès à certains marchés pour les entreprises adaptées et les établissements d'aide par le travail

Le Conseil Syndical,

Vu l'article 15 du code des marchés publics,
Vu la proposition d'arrondir les tarifs,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

qu'en application de l'article 15 du code des marchés publics et afin de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées, le Syndicat Mixte du Pré-Bocage pourra réserver certains marchés ou certains lots d'un marché aux entreprises adaptées ou aux établissements d'aide par le travail.

6. Attribution du marché de travaux de voirie devant la déchèterie de Maisoncelles Pelvey

Le Conseil Syndical,

Vu le devis de la société Rol Normandie à hauteur de 14 879,44 euros TTC,

Vu le devis de la société APPIA: 12 039,89 euros TTC

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'attribuer à la société APPIA le marché des travaux de voirie devant la déchèterie de Maisoncelles Pelvey.

7. Renouvellement des marchés du tri des emballages et papiers , du traitement des déchets ultimes et du vidage des conteneurs en Points d'Apports Volontaires

Le Conseil Syndical,

Vu la fin du marché du tri des emballages et papiers au 31/12/2007,

Vu la fin du marché du traitement des déchets ultimes au 31/01/2008,

Vu la fermeture du CET de Livry le 30 juin 2009,

Vu la fin du marché du vidage des conteneurs en Points d'Apport Volontaire au 31/12/2007,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'autoriser le Président à procéder à un appel d'offres pour les marchés suivants :

- Tri des emballages, papiers, journaux : marché basé sur le tri en monoflux avec une tranche ferme de 3 ans à compter du 01/01/2008
- Traitement des déchets ultimes: marché avec une tranche ferme du 01/02/2008 au 30/06/2009
- Vidage des conteneurs des Points d'Apport Volontaire (deux lots): marché avec une tranche ferme de 3 ans à compter du 01/01/2008 pour le verre d'une part, et d'autre part le papier et les emballages en collecte monoflux

La notation des offres sera réalisée selon les critères suivants :

- Valeur économique, pondération : 60%
- Valeur technique, pondération : 30%
- Valeur d'insertion, pondération : 10%

8. Prise en charge de la mutuelle: régime de subvention (6574) au lieu de participation (012)

Le Conseil Syndical,

Vu le changement du cadre légal ne permettant plus la prise en charge de la mutuelle de deux salariés au titre de la participation,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

de prendre en charge 25% des frais de mutuelle (MUTAME, St Lô) de ces personnels sous le régime de la subvention à compter de 2007. Soit un total de 531,12 euros pour l'exercice 2007. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574.

9. Questions diverses

- marché de conteneurs en points d'apport volontaire pour le tri sélectif :

Le Conseil Syndical,

Vu le nombre de conteneurs en location (18),

Vu le coût moyen unitaire de la location (590 euros ttc),

Vu le coût estimé d'un conteneur métallique de 4 m³ d'occasion (entre 850 et 900 euros ttc),

Vu la vétusté de certains conteneurs du parc actuel et l'augmentation des tonnages collectés,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'autoriser un appel d'offres pour un marché de 25 conteneurs neufs ou d'occasion.

- Coût résiduel des composteurs pour les habitants de Villers Bocage :

Le Conseil Syndical prend note de la participation de la commune de Villers Bocage à hauteur de 15 euros par composteur pour ses habitants. Ce montant pourra être déduit du prix d'achat et sera reversé par la commune au Syndicat Mixte du Pré-Bocage. Compte tenu que cette prise en charge est rétroactive jusqu'en 2006, une régularisation sera effectuée auprès des habitants concernés.